



YACHT CLUB PORT FREJUS

LES VOILES d'HERMES
Le 28 septembre 2024
YACHT-CLUB de PORT-FREJUS

GRADE 5C

INSTRUCTIONS DE COURSE

1 - REGLES APPLICABLES

La régata sera régie par :

- 1,1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, (RCV 2021-2024),
- 1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- 1.3. Les règles de jauge Osiris Habitable, 2024
- 1,4. Les règlements fédéraux,
- 1,5 La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV
- 1,6 Les règles de classes concernées
- 1,7 Les annexes aux IC types « habitables » FFV.
- 1.8 Le présent avis de course
- 1.9. Les instructions de course et annexes.

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.



2 - MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Tout changement dans le programme des courses sera affiché au carré du marin avant 20 heures la veille du jour où il prendra effet.

Des modifications aux présentes IC pourront être faite sur l'eau. Le comité enverra alors le pavillon « L » sur le bateau comité, diffusera la modification par VHF et officialisera cette modification par un affichage sur le tableau officiel.



3 - COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Le PC course est situé à la capitainerie de Port-Fréjus, carré du marin.

Le tableau officiel d'affichage sera positionné à l'adresse suivante ; carré du marin, capitainerie de Port-Fréjus et salle municipale de Port-Fréjus.

Le canal VHF sera le **canal 06**

4 - SIGNAUX FAITS A TERRE

Sans objet

5 - PROGRAMME DES COURSES

Vendredi 27 septembre 2024	De 17 h à 19 h 30	Finalisation des inscriptions Accueil au carré du marin (capitainerie de Port-Fréjus) Briefing
Samedi 28 septembre 2024	10 heures 45 11 heures 16 heures A partir de 17h45	Mise à disposition Départ de la première course ; plusieurs courses à suivre Pas de départ de course après cette heure Annonce des résultats et accueil au carré du marin.

6 - LES PARCOURS

6.1 Zone potentielle de course : Principalement la baie de Fréjus telle qu'elle est dénommée sur les cartes marines, celle-ci étant définie comme pouvant aller de la bouée la Chrétienne à la pointe des Issambres.

Des informations sur les parcours construits et côtiers sont exposés dans l'annexe de celui-ci intitulé "Parcours".



6.2 Les parcours peuvent être des parcours construits ou des parcours côtiers. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire le cap et la longueur approximative du premier bord du parcours

6.3 S'il s'agit d'un parcours côtier, au plus tard au signal d'avertissement, le comité enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord.

 D	Si le bateau arbore le pavillon D (hissé au plus tard au signal d'avertissement) : Il existe une bouée de dégagement. En l'absence de pavillon D = pas de bouée de dégagement.
 Vert	Si un pavillon vert est hissé en même temps que le pavillon D la bouée de dégagement à laisser à tribord. Si pas de pavillon vert la bouée de dégagement est à laisser à bâbord.

6.4 Le parcours peut être réduit à toutes les marques.

6.5 Pointage officiel à une marque. Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (Ceci modifie la RCV32).

6.6 Les zones qui sont des obstacles sont précisées en annexe. (carte des dangers)

Evolution de parcours

 C Signaux sonores répétitifs (au moins 4)	Changement de parcours : A la marque précédente, affichage du nouveau cap, annonce de la nouvelle marque et / ou évolution de la distance (signe + ou -)
 M Signaux sonores répétitifs.	Remplacement d'une marque manquante : le bateau arborant ce pavillon remplace une marque manquante.

7 - MARQUES

Les marques sont définies en annexe.

8 - LE DEPART

8.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité à l'extrémité tribord et une marque de parcours orange « port de Fréjus » à l'extrémité bâbord de celle-ci.

8.2 Si une quelconque partie de la coque d'un voilier est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le bateau sera rappelé par l'envoi du pavillon X accompagné d'un signal sonore. Le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF défini plus haut. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à réparation, ce qui modifie la RCV 62.1(a)



8.3 Pour prévenir qu'une séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes minimum avant l'envoi du signal d'avertissement de la série.

Procédure de départ

Procédure de Départ	Avertissement : H - 5 mn envoi du pavillon de Série Ou club stipulé dans les IC + 1 signal sonore
	Signal préparatoire : H - 4 mn envoi du pavillon P  ou I  ou Z  ou noir  + 1 signal sonore
	La minute : H - 1 mm affalage P ou I ou Z ou noir + 1 signal sonore long
	Départ : H affalage du pavillon de série ou de club + 1 signal sonore

8.4 Le bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Cela modifie les RCV A5.1 et A5.2

Rappel individuel et général

Rappel individuel	Si un ou plusieurs bateaux identifiables volent le départ : Envoi du pavillon X  + 1 signal sonore obligatoire
Rappel général	Si plusieurs bateaux non identifiables volent le départ : Envoi du 1^{er} substitut  + 2 signaux sonores

9 - L' ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant le pavillon bleu sur le bateau comité et une bouée orange marquée Saint-Raphaël

Arrivée

 BLEU	Ce bateau est en position sur la ligne d'arrivée. Couper la ligne dans le sens de la route depuis la dernière marque.
---	--

Si le comité de course était absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité par VHF.

10 - SYSTEME de PENALITES

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

11 - TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE.

Le délai pour la classe Osiris sera de 30 minutes pour les parcours banane et de 50 minutes pour les parcours côtiers.

12 - DEMANDE D'INSTRUCTION

Heure limite des demandes d'instruction

45 minutes après l'arrivée du dernier concurrent ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

Soit en déposant le formulaire de réclamation au PC course, soit par mail à yachtclubportfrejus@gmail.com .

Les formulaires seront disponibles au PC course

Des avis seront affichés sur le site de la course et au PC course au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins

13 - CLASSEMENT

13.1 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course.

13.2 Toutes les courses sont à coefficient 1. Une seule course courue suffira pour valider le classement final.

- a. Le classement sera établi selon l'annexe A4.1 des RCV
- b. Les temps compensés seront calculés en temps sur temps à minima
- c. Toutes les courses seront prises en considération pour le classement final
- d. Les ex aequo seront départagés par l'application de l'article 8 de l'annexe A des RCV.

14 - REGLES DE SECURITE

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou par téléphone

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter un spinnaker.

Lorsque le pavillon Y est envoyé avec un signal sonore avant ou en même temps que le signal d'avertissement, le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour tous les concurrents.



Le canal de course est le 06

Le numéro de téléphone du comité de course est le 06 70 17 19 53.

15 - REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

16 - CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

17 - DETRITUS

Les détritrus ne doivent en aucun cas être rejetés à la mer.

18 - COMMUNICATIONS RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Ceci vaut pour les communications téléphoniques.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Mathieu Rigaud

Président du jury : Claude Weisang



ANNEXE ZONE DE COURSE

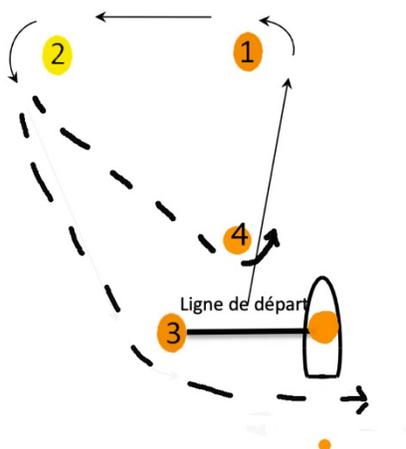
Liste des marques des parcours côtiers

1	Bouée de Fréjus située devant Fréjus dont la position peut varier approximativement	43° 24'93N.	06° 45'10E
2	Bouée du vieux port de ST Raphaël	43° 25'10N.	06°.45'80 ^E
3	Bouée de Santa Lucia (Ouest)	43°. 24'94N.	06°. 46'15E
4	Lion de mer. (îlot du Lion)		
5	Bouée du Kiosque de Boulouris	43° 24' 60N	06° 49' 00E
6	Bouée de l'île d'or	43° 24' 80N.	06° 50' 60E
7	Bouée La Chrétienne cardinale sud	43° 25' 31N.	06° 53'62E
8	Baie d'Agay	43° 25' 30N.	06° 51'45E
9	bouée de l'Argens	43° 24'42N.	06° 44' 93E
10	Port de Saint Aygulf	43°. 23'. 43N.	06° 44' 24E
11	Bouée de la Calanque des Louvans Attention aux enrochements qui débordent vers le large	43° 22' 80N.	06° 44' 15 ^E
12	Bouée de Port Ferréol	43° 21' 59N.	06° 43' 17 ^E
13	Bouée de la pointe des Issambres	43° 20'80N.	06°43' 36 E
14	Bouée de la pointe de l'Arpillon	43° 20' 20N.	06° 41' 75E
15	Bouée des sardinaux	43°19' 06N.	06° 41' 49 ^E
16	Bouée de la sèche à huile	43° 18' 57N	06°40' 85E
17	Bouée du banc de Fréjus	43° 23'00N.	06° 48' 51E
18	Bouée de Mourrenègre	43° 21' 54N.	06° 45' 67E
19	Bouée de la Basse Rabiou	43° 17' 02N	06°40' 75E

Liste non exclusive... La position n'est donnée qu'à titre indicatif



Schéma d'un parcours construit tel qu'envisagé.



BOUES de PARCOURS

- Bouées parcours côtier (hors départ et arrivée) : bouées orange
- Bouées parcours banane : bouées 1, 2 = bouées oranges « port de Fréjus »
- Bouée 4, bouée de dégagement = bouée jaune
- Bouée d'arrivée : bouée orange marquée st Raphaël

Bouées orange « port de Fréjus » sur la ligne de départ

Les parcours côtiers vous seront proposés par VHF ...

Cartographies de dangers (non exhaustif)

